



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVALTRIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, à l'adoption du calendrier, ci-après détaillé, de ses séances ordinaires pour **l'année 2017**, qui se tiendront en la salle de délibération du conseil située au 1370, rue Notre-Dame à **19 h 30** :

Lundi le 16 janvier	Lundi le 3 juillet
Lundi le 6 février	Lundi le 7 août
Lundi le 6 mars	Lundi le 11 septembre
Lundi le 3 avril	Lundi le 2 octobre
Lundi le 1 ^{er} mai	Lundi le 13 novembre
Lundi le 5 juin	Lundi le 4 décembre

Donné à Ville de Lavaltrie ce 16^e jour du mois de novembre deux mille seize.

Madeleine Barbeau, greffière